



Compteur d'eau Vice caché

Par ODDY

Bonjour,

C'est avec surprise que nous avons appris il y a quelque jour que notre compteur d'eau n'est pas installé dans une endroit "correct" et qu'il faut le déplacer via Veolia ce qui engendre bien évidemment des coûts.

Je m'explique.

Nous avons acheté notre maison en sept 2020, et savions que le compteur d'eau se trouvait dans un "vide sanitaire" soit un sous-sol, accessible via notre entrée extérieure via une trappe, avec 1m d'hauteur plafond.

Vxxxxx a dû intervenir pour le changement d'un module pour la télérelève qui est en fin de vie, intervention tous les 10 ans.

Lors du passage du technicien celui-ci n'accepte pas de descendre, disant que c'est dangereux, et que pour eux le compteur doit être situé dans une cave, info qu'ils ont dans leur paperasse.

Le compteur n'a jamais changé de place, c'est une maison ancienne, et l'installation a bien dû être réalisé par eux même à l'époque j'imagine quand même, (ou la société d'eau de l'époque, qui reste compétent quand même!).

Ce technicien n'a donc pas réalisé l'intervention et nous à envoyer un autre technicien pour une réalisation de devis de changement de place du compteur.

Ce dernier nous dit que la place du compteur n'est pas du tout en norme, et qu'il faut impérativement le déplacer. Quelque minute après, il nous dit qu'il faut faire une installation de 0 que ça risque d'être compliqué de le bouger, alors qu'il faut juste rallonger les raccords d'1 mètre pour le sortir à l'extérieur de ce vide sanitaire... Bref, il repart pour faire une demande de passage d'un technicien de leur service travaux pour un devis la situation étant "compliqué".

Aujourd'hui nous nous retrouvons encore avec des frais (nous avons découvert des problèmes de canalisations, la pente a été mal donné ce qui fait que ça bouche souvent!).

Puis-je me retrouver vers le vendeur pour vice caché ? Le professionnel Vxxxx nous dit qu'il faut remettre ça en conformité, alors que nous n'avons jamais touché à ce compteur, et qu'il a toujours été là.

Idem pour les canalisations, est-ce normal ? Ce problème peut il être considéré comme un vice caché ?

Merci à vous pour vos aides !

Par morobar

Bonjour,

Puis-je me retrouver vers le vendeur pour vice caché

Commencez donc par relire votre acte d'achat, dans lequel il écrit que le vendeur ne répond pas des vices cachés. vous avez signé et donc il paraît difficile de protester maintenant.

Mais vous pouvez tenter le dol, si vous parvenez à démontrer que le vendeur connaissait ce problème qu'il ne vous a pas signalé.

Par isernon

bonjour,

la pente des canalisations était visible, de même que l'installation du compteur.

mais en principe, c'est le service des eaux qui pose le compteur et le plombe à la mise en service.

le service des eaux de l'époque(était-ce déjà véolia) a posé ce compteur et a donc bien accepté son emplacement.

salutations

Par ODDY

Merci pour vos retours.

Les canalisations ne sont pas visible. Je parle des canalisations extérieures qui sont donc enterré. Chose qui ne se vérifie pas lors d'une vente ?

Pour le compteur, je suis vraiment perdu, je ne comprends pas veolia, comme vous le dite ce sont eux qui ont fait la pose normalement..

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le compteur appartient au fournisseur. Il suffit peut être de rajouter un compteur à un endroit accessible, sans toucher à celui qui est dans le vide sanitaire.

Le choix de la méthode lui appartient car c'est à ses frais.

Toutefois il est possible que ça se termine avec un compteur en limite de propriété, ainsi les canalisations enterrées seront entièrement à vous... ainsi que les frais en cas de fuite.

Il y a un médiateur de l'eau si rien n'aboutit.